

30/05/2009 **La gouvernance du sport**

Quel pouvoir de transformation ?

La gouvernance du «Sport Universitaire» est-elle un mythe ?

Jean-Michel MARTIN

Secrétaire Général adjoint de l'UNCU

Maître de conférences honoraire à l'Université de REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

1. INTRODUCTION :

La publication en 2008, du rapport de Messieurs Stéphane DIAGANA et Gérard AUNEAU (2008) élaboré sous l'impulsion des Ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, a quelque peu bousculé les esprits du microcosme sportif universitaire. Ce n'est pas la remise en question fondamentale, au regard des objectifs possibles pour un «**Sport Universitaire**» rénové, qui a frappé. C'est davantage la peur de coupes sombres portant sur les moyens donnés à cette activité. Plus encore, c'est peut-être d'éventuelles transformations ou suppressions par les pouvoirs publics de prérogatives de certaines de ses différentes composantes qui a effrayé et mobilisé les acteurs du sport à l'Université.

Alors qu'on pouvait s'attendre à ce que le paysage devienne plus lisible et surtout plus prospectif, on constate que cet imbroglio reste **in-gouverné et in-gouvernable**.

Ignorant la demande sociale, c'est le « narcissisme » de l'Université qui domine le traitement du sujet, et semble lui avoir été fatal.

Si ce rapport devait être suivi d'effets, il donnerait une belle occasion de contraindre ce «**Sport Universitaire**», à disparaître purement et simplement.

La réforme de l'Université n'est pas une simple modification interne de son fonctionnement. En effet l'origine de cette réforme est essentiellement extérieure. C'est bien de la communication des Universités avec leur environnement dont il s'agit. Même si l'Université française présente des qualités indéniables, les Universitaires eux-même constatent que la communication de leurs performances est insuffisante comparé à d'autres pays de la planète. En France l'Université est considérée par son environnement comme une entité assez hermétique et les responsables des organisations civiles, portent un regard plutôt méfiant sur ses capacités à gérer des situations de la vie courante. Les Collectivités territoriales ont quelques difficultés de communication avec cette institution attendent le jour de pouvoir tisser des liens commun. Être plus accessible et visible par la société est donc un des challenges de l'Université.

Le cheminement vers ce que nous appellerons le « **Sport Universitaire** » passe donc par une prospective imprégnée d'un système beaucoup plus ouvert, calquant le comportement interne à l'Université sur les attentes de son environnement.

2. UNE PREOCCUPATION DEPUIS 1975:

2.1. Avant l'analyse, qu'entend-t-on par le terme de gouvernance ?

La référence à un système ouvert nous amène à considérer les analyses du « terme de **gouvernance** ». En effet il est souligné que celle-ci pourrait être interprétée en considérant le passage de relations verticales de pouvoir à des relations plus horizontales fondées sur la coordination et l'échange territorialisé.

Faire référence à la définition que propose Gerry STOKER (1998) permet une approche explicative qui permettrait d'innover en transformant les rapports sociaux.

- 1) *La gouvernance fait intervenir un ensemble d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement (ou puissance publique).*
- 2) *En situation de gouvernance, les frontières et les responsabilités sont moins nettes dans le domaine de l'action sociale et économique. (ou culturelle)*
- 3) *La gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées (ou engagées) à l'action collective.*
- 4) *La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes.*
- 5) *La gouvernance part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'État. Celui-ci a pour rôle d'utiliser des techniques et des outils nouveaux pour orienter et guider l'action collective (Stoker, 1998).*

Ainsi la gouvernance se caractérise principalement par l'intervention de nouveaux types d'acteurs essentiellement interdépendants sans l'omniprésence de la puissance publique. Concernant le sport, la situation actuelle à l'université semble être aux antipodes de l'esprit de gouvernance.

2.2. Quelles sont les structures composant le sport à l'Université ?

Les principales structures présentes à l'Université et leurs représentations nationales ont chacune une organisation et des buts qui leur sont propres.

- Les **UFR STAPS** ont une mission de recherche (74^{ème} section du C.N.U.). La Conférence des Directeurs regroupe au plan national leurs Directeurs.

- Les **SUAPS** ont une mission de gestion des équipements, d'animation et d'enseignement à destination de tous les étudiants et personnels de l'Université. Le Conseil d'Université et le Président, chef d'établissement, en ont la responsabilité de gestion.

Le Groupement des Directeurs de SIUAPS S.U.A.P.S. est une association regroupant les Directeurs.

- Les **Associations Sportives Universitaires** (FFSU), participent à la compétition corporative étudiante. Le chef d'établissement est Président de droit. Obligatoire dans chaque Université, elle est le plus souvent gérée par les Enseignants en poste au S.U.A.P.S..

La Fédération Française du Sport Universitaire, corporative réservée aux étudiants, appartient au Collège du Sport Scolaire et Universitaire au C.N.O.S.F..

- Les **Clubs Universitaires** (UNCU) remplissent une mission de lien et d'ouverture entre l'Université et la cité. L'Union Nationale des Clubs Universitaires, Fédération appartenant au Collège du Sport Solaire et Universitaire au C.N.O.S.F., fédère l'ensemble des Clubs Universitaires.

En 2008, Messieurs DIAGANA et AUNEAU se sont donc trouvés en présence d'une multiplication de structures oeuvrant au sein ou en lien avec l'Université. Le développement de leurs actions séparées, constitue : « le Sport à l'Université ».

Cette terminologie montre bien le glissement qui a conduit à l'impossibilité de gouvernance du « **Sport Universitaire** ».

L'origine du « Sport Universitaire porté par les étudiants de l'UNEF s'appuie sur des valeurs recouvrant celles de l'économie sociales : prendre en charge **volontairement**, de manière **autonome**, avec des statuts garantissant l'**égalité** et se prononçant pour des activités sportives **solidaires** pour l'ensemble de leurs congénères DRAPERI J.F. (2008). Cette éthique est directement associée à la notion d'**humanisme** portée par l'Université.

Pour rester dans une dimension historique raisonnable, il semble qu'autour des années 1975, des changements apparaissent. Ces changements ont des origines qu'on peut répertorier en :

- facteurs conjoncturels ; C'est la fin des trente glorieuses (Jean FOURASTIE), c'est en même temps, l'avènement d'une société différente qui se précise.
- Facteurs relatifs à la jeunesse ; Une aspiration aux études longues. La fin des « Héritiers ».
- Facteurs relatifs au sport ; La loi MAZEAU qui reconnaît tout en marginalisant le sport à l'Université. L'évolution et la prise de conscience du coût économique du sport.

A partir de ce moment, les résistances à une gouvernance s'installent pour un certain nombre de raisons qui relèvent de la concurrence, de l'exclusivisme, du corporatisme et de l'auto proclamation de représentant du « **Sport Universitaire** » au nom de l'histoire, ou au nom du présent.

L'enjeu pourtant, était alors de raisonner en composantes complémentaires qu'il aurait fallu intégrer dans une seule entité. L'objectif était bien de créer une entité nouvelle qui valoriserait un éventail de finalités ou d'opportunités. Il s'agissait bien de mettre en œuvre un système ouvert.

2.3. Les propositions des différentes époques

Dès 1975, les SUAPS prennent toute leur place dans le système universitaire et permettent l'avènement du concept de "**Sport à l'Université**". En réalité, les nouveaux acteurs du sport à l'Université, pour des raisons d'occupation des installations sportives universitaires, chacun, en fonction de son projet, essaient de se placer comme « **le** » représentant du «**Sport Universitaire**». Au fil des années, les acteurs sont individuellement confrontés à la différenciation entre "**Missions**" et "**Fonction**". Cette fonction est conforme à leur statut certes, mais elle ne leur permet plus d'être en totale cohérence avec leur mission.

Pour améliorer la situation, plusieurs initiatives ont été proposées sous différentes formes. J'en ai été acteur du à mes fonctions qui ont couverts tous les secteurs du sport universitaire.

2.5.1 *Les premières "Journée APSU" (1978)*

Organisées à Reims en Mars 1978, elles ont réuni les protagonistes du Sport à l'Université et les représentants de la conférence des présidents d'Université ainsi que la structure nationale représentant chacun des éléments du patchwork. L'objectif était de définir une ligne de conduite de tous les partenaires afin de clarifier la perception du sport à l'Université par les étudiants, les personnels de l'Université et du grand public.

On constate que dès les premières velléités de formulation d'une gouvernance plus ouverte, les problèmes corporatifs entravent le développement de stratégies en ce sens.

2.5.2 *Le CNSU (1989)*

A la demande de l'UNCU, cet organisme aurait du avoir pour fonction de définir la politique portée par le «**Sport Universitaire**» et de son développement local. Pour cela, l'UNCU avait pensé à un organisme indépendant et composé de personnes pouvant avoir un recul suffisant pour assumer

cette fonction. En réalité, l'idée du CNSU acceptée par toutes les composantes a été, sous la pression corporative, organisée de manière à ce que la représentation soit plus exhaustive que compétente et surtout, avec l'exigence que le Ministre des Enseignements Supérieurs et de la Recherche en soit le Président, donc un lieu « tout trouvé » pour revendiquer directement. Ces dispositions ont rendu le CNSU inopérant.

2.5.3. *Le Rapport FABRE (1991)*

Le constat établi découle de l'analyse de la situation qui a montré une grande diversité dans les structures, les méthodes, les pratiques faisant apparaître divers types de problèmes, mais certainement sur le constat d'un environnement peu favorable et des moyens insuffisants.

- Le manque d'installations, l'encadrement déficient, les mentalités des enseignants en EPS, les structures cloisonnées, constituent un frein au dynamisme et empêchent les universités d'appréhender les situations dans leur globalité. Leur coordination est difficile et la responsabilité est diluée.

- L'environnement montre que le Sport n'a pas sa place véritable, il est mal reconnu dans les faits même si on l'apprécie et s'il fait l'objet de magnifiques discours humanistes sur ses vertus.

2.5.4. *La Mission du Comité d'Évaluation Universitaire (2000 / 2004)*

Chacune de ses conclusions vise le grand gâchis provoqué par l'incapacité des structures à travailler dans une optique cohérente. Il est donc évident qu'une fois de plus l'index est pointé sur l'inexistence de **gouvernance**.

2.5.5. *Le Rapport ROSSO-DEBORD(2007)*

Ce rapport ne fait pas une analyse exhaustive des besoins, souhaits et offres du sport à l'Université. En revanche, il pointe du doigt l'impossible lisibilité de l'offre en raison de la « balkanisation » des structures.

Il n'est fait aucunement état des caractéristiques propres au «**Sport Universitaire**» ouvert sur la cité, c'est à dire la possibilité unique de mettre en place cette interface entre l'Université et la société civile capable de former et d'avoir un retentissement en termes de résultats.

2.5.6. *Le Rapport DLAGANA AUNEAU(2008)*

Ce rapport présente des similitudes dans sa présentation avec le Rapport FABRE. Il est riche, fourni et précis dans son analyse. Il est relativement ambitieux. Il se propose d'aller dans le sens de ce qui est souhaité depuis 30 ans.

En effet la proposition du « guichet unique » au sein d'un « DAPS » pour les étudiants masque la réalité structurelle éclatée du Sport à l'Université et son absence de **gouvernance**.

Les intérêts corporatifs, les conflits de pouvoirs, la déconsidération des possibilités de l'étudiant à prendre certains secteurs du «**Sport Universitaire**» en responsabilité sont autant de postures qui restent inchangées.

2.5.7. *L'Université Sportive d'Été de l'UNCU et de l'UJSF(2008)*

Les différentes interventions rapportées par les acteurs montrent la nécessité d'une prise en compte du sport universitaire dans un cadre beaucoup plus en adéquation avec la réforme et l'environnement de l'Université.

Les rapports se suivent, la question semble pourtant restée posée par la société :

**« L'opacité du dispositif pose la question de l'utilité d'une pratique sportive à l'Université ?
Le contribuable est-il prêt à se contenter d'une telle situation » ?**

2.6. Quels sont les freins d'une remise en cause profonde ?

La rationalisation interne est un échec. Mais c'est aussi un problème culturel français. La société bloquée de Michel CROZIER (1970) montre suffisamment les difficultés de promouvoir une transformation et un partage du pouvoir.

Le mouvement sportif extrêmement soucieux de ses prérogatives et de ses pouvoirs n'est pas prêt à abandonner sa propre organisation. La hiérarchie fédérale a beaucoup de mal à accepter des situations particulières.

Les collectivités territoriales n'ont sans doute pas encore complètement intégré le sens et le poids de l'Université en devenir dans le cadre de la réforme engagée.

L'économie pourtant friande de sport n'imagine même pas que l'Université puisse communiquer sur le sujet.

Les médias ne peuvent que renforcer un système sportif actuel ignorant l'Université. En effet la professionnalisation ou pseudo-professionnalisation actuelle du sport leur permet de maintenir, par soucis de rentabilité, un lien conjoint avec leur clientèle et les annonceurs.

Pour des raisons de santé publique, l'État qui a impulsé la réforme de l'Université, a souhaité une intégration de cours d'EPS dans les cursus. Mais est-il question de la fonction citoyenne du sport, dans la formation des étudiants ?

L'Université est encore un espace fermé qui a des difficultés à se confronter aux réalités sociales, le poids du corporatisme et celui des habitudes y pèsent lourd contre toute évolution.

Les freins sont forts. Le catalogue des résistances aux transformations, des comportements non conformes, des dysfonctionnements, nuisant à toutes évolutions sont nombreux. A contrario, il est possible de repérer les éléments qui pourraient confirmer l'hypothèse de l'avènement d'une **gouvernance du « Sport Universitaire »**.

3. L'HYPOTHESE D'UNE VERITABLE GOUVERNANCE EST-ELLE UTOPIQUE ?

3.1. Hypothèse

Compte tenu d'une situation nouvelle dans l'Université et des nécessités sociales de transformation de l'Université, une re-formulation, faisant référence à un concept d'origine, proche de celui de l'économie sociale, permet d'imaginer une modification profonde du fonctionnement actuel au profit d'un « **Sport Universitaire** » bénéficiant **d'une gouvernance**, responsable de ses missions liées à son environnement social.

3.2. De quel sport parlons-nous ? Quel projet ?

La mission sociétale de l'Université, recherche et formation, repose sur l'amélioration permanente du sort de l'homme dans son environnement en respectant les valeurs fondamentales de sa vie.

Le sport n'est pas exclu de la vie de nos concitoyens. De plus, il semble y occuper une place grandissante, mais de plus en plus discutée. L'Université ne peut donc pas faire l'impasse sur ce phénomène de société.

La recherche a conduit à des progrès sur la performance, à des avancées sur l'amélioration de la santé physique et psychologique par le sport. Cette recherche lui a permis de mettre à jour un certain nombre de dérives du sport qui portent atteinte à l'intégrité physiologique, psychologique et morale de l'homme. Le développement des formations et des productions de l'Université, si elles veulent

rester cohérentes avec la recherche, doivent impérativement rester humaniste, éthique et en faire la démonstration pratique afin de faire rayonner cette attitude dans la société elle-même.

Précisons le concept de « **Sport Universitaire** ».

Le «**Sport Universitaire**» ne doit-il pas avoir comme fonction principale de développer un sport rectifiant les dérives et rétablissant le sens fondamental d'une activité sociale semblant représenter une utilité pour l'homme ? Proposer une action culturelle, permettre une véritable contribution à la vie des campus en favorisant la cohésion sociale, la mixité et la citoyenneté, relèvent du « **sport universitaire** ». Il prend les formes, grandeur réelle, de ce que la société a initié en préservant ses qualités. Tous les niveaux de pratique, compétitive ou pas, entrent dans le concept. C'est un laboratoire, où la "recherche action" y a sa place. Cette démarche a la particularité de développer une caractéristique particulièrement innovante et formatrice.

Pour cela, développer une stratégie transversale au sein même de l'Université, traverser les frontières de la ghettoïsation de l'Université s'avère indispensable. Ce projet doit pouvoir être perçu par l'environnement social de l'Université comme un projet d'utilité publique. Il doit pouvoir s'appuyer sur les pouvoirs publics et les organismes concernés par l'éducation.

Nous sommes donc en présence d'un concept ouvrant la porte à une véritable gouvernance du « **Sport Universitaire** »

3.3. Une situation nouvelle à l'Université, quel impact sur une possible gouvernance du «**Sport Universitaire**» ?

Confrontée à la mondialisation, en particulier en matière de recherche, l'Université française a ressenti une nécessaire modification de son fonctionnement. L'État a proposé une transformation qui vise principalement **son mode de gouvernance**. Les contestations sur ces propositions sont nombreuses. En revanche, la communauté scientifique plaide pour une meilleure lisibilité du rôle de l'Université dans la société. Les latitudes possibles proposées par la nouvelle loi, ont été rapidement saisies par les Universités. La dimension nationale, internationale, ainsi qu'une plus grande présence régionale ne leur a pas échappé. Les Présidents d'Université sont maintenant investis de pouvoirs comparables à ceux des Présidents des Universités Anglo-Saxonnes, ce qui n'était pas le cas depuis 1968.

Demain, les Présidents d'Université auront besoin d'arguments forts pour dynamiser leurs établissements. Tous les secteurs de l'Université seront concernés et leurs impacts sociétaux seront déterminants. Il s'agit pour l'Université de devenir un élément moteur dans la société.

La qualité et la reconnaissance, donc le financement des actions entreprises par l'Université, en dépendent. C'est d'une ouverture sur le monde en lien direct avec la société dont il s'agit. On peut remarquer qu'à ce jour le financement extérieur à celui de l'État reste marginal.

Demain les financeurs de l'Université se diversifieront très largement et entre autre, les collectivités territoriales, en particulier la région ou le regroupement de régions seront une des assises financières de l'Université.

Les contrats que les Universités vont signer avec le monde économique participeront également à augmenter la possibilité d'action mais feront aussi l'objet d'une incontournable médiatisation à travers toutes sortes de productions.

L'Université, autonome, peut percevoir la piste permettant au «**Sport Universitaire**» d'apparaître comme un des supports de sa politique universitaire.

Communiquer sur la volonté humaniste de l'Université intéresse le corps social ?

Elle aura besoin de tous les arguments pour développer sa notoriété. L'association est sans doute un moyen d'expression au profit de son implantation sociale.

Il s'agit donc d'initier les Universités à une actualisation des objectifs à développer par le sport au sein même de l'Université, intégrée dans le contexte local et régional.

Le produit de ce travail de recherche peut conduire à établir un **véritable projet** spécifique qui devrait comporter des éléments contenant la totalité des fonctionnalités internes de l'Université. Il s'agit de former des jeunes, avec les propres atouts de l'Université, la recherche, la formation, la production de résultats, visibles socialement. Le contenu doit pouvoir être novateur et, comme le définissait déjà Égard FAURE en 1969, permettant un accueil très ouvert, au-delà des frontières de l'Université.

Une remise en cause profonde ne peut s'imaginer qu'à partir d'un véritable plan de développement qui justifierait **une gouvernance** capable de porter le **projet** afin que la société le reconnaisse comme faisant partie intégrante de son propre développement.

Il est indispensable de redonner un sens à l'action développée par l'Université à travers son «**Sport Universitaire**». Sa **gouvernance universitaire** commence à prendre forme à travers un projet social pertinent et ambitieux, dont l'appropriation des résultats est partie intégrante. Ces ingrédients sont la seule piste permettant d'obtenir les moyens d'agir.

Une chose est certaine. Ce sont les Universités elles-mêmes qui prendront leur place dans le tissu social actuel du sport, aucune autre institution ne le fera pour elle ! E.GIBERT (2008)

NB : La terminologie Université recouvre l'Établissement en temps que tel ou le regroupement de plusieurs Universités comme la loi le propose.

4. LES SUPPORTS DE LA PROPOSITION

4.1. Une « utopie » concrète dont les atouts sont pourtant nombreux. Quelles stratégies pour accéder à l'avènement du « Sport Universitaire » en France ?

4.1.1. Le cadre

Le sport Universitaire ne peut exister qu'à partir de références le personnalisant non pas sur des données corporatives, mais sur le projet social qu'il porte. La définition que nous avons proposée est le point de départ de cette appropriation par l'Université et son environnement. Elle permet la mise en place du « **projet de chaque Université** » resitué dans son contexte local, régional, national et international.

Une gouvernance ne peut s'imposer que si elle a du sens pour tous les usagers du système.

Si l'on veut que le «**Sport Universitaire**» appartienne à la société, il est nécessaire que les résultats et les rencontres du meilleur niveau, que nous appellerons l'aspect visible, prennent une véritable place dans les médias locaux, nationaux et internationaux. Tous les niveaux de pratique doivent faire partie du projet, être pris en compte, et rester en lien avec le plus haut niveau, pour le soutenir, pour créer les conditions d'un équilibre naturel et surtout pour le **relativiser**.

Rester dans la marginalisation ne peut permettre un tel avènement. Il est indispensable que le "**sport Universitaire**", intégré au « mouvement sportif » en prenant également part à sa gouvernance. Cette ouverture vers la réalité du sport et de l'environnement local est la seule issue possible.

La démarche peut être interprétée comme le « **new deal** » entre **service public** et le **Club de l'Université**. Il ne s'agit pas du Club Universitaire actuel, c'est bien d'une structure nouvelle dont il est question.

Une gouvernance de ce type stigmatise les dispositions permises par la loi sur les Universités. L'ouverture semble bien être un atout et non un détournement de l'action publique comme cela semble trop souvent interprété par ceux qui sont investi d'une responsabilité dans le service public.

Peut-être désuète, mais symbolique de l'avènement d'un tel projet une image nous interpellerait :

Le Président, le chercheur, l'enseignant, le technicien, le personnel administratif, l'étudiant et plus loin ses parents, les élus cherchant dans la presse les résultats de la rencontre sportive, de quelque niveau que ce soit, disputée la veille par une équipe du Club de l'Université !

Ce jour là, le pari de la reconnaissance sociale par le lien des médias pourrait être considéré comme gagné.

L'objet "Sport Universitaire" appartient à toute la société. Sa gouvernance impose un cadre plus participatif de la part de tous les acteurs, services publics et associatifs internes et externes à l'Université.

Même si l'on peut rester sceptique, le remodelage général peut s'appuyer sur les atouts forts de l'existant.

4.1.2. S'appuyer sur un environnement riche potentiellement

Si le « **Sport Universitaire** » se positionne sur le terrain du haut niveau amateur, défendant des valeurs humanistes, la société civile, éprouvera un sentiment d'appartenance au projet et se mobilisera pour le soutenir. L'amateurisme bien compris dans le cadre d'études suivies, aidées, afin que chaque athlète sorte de l'Université, non seulement avec un palmarès sportif, mais surtout avec un diplôme qui l'aura préparé à la vie active, les sensibilisera.

Les atouts de l'environnement appuyant la thèse proposée sont nombreux :

Le sport professionnel est hélas, trop souvent chargé de déviances. On voit poindre une déconsidération du « Mouvement sportif » par la société. Il faudra donc bien en venir à la reconnaissance d'un sport alternatif dont le haut niveau fait partie. La séparation des genres ou au moins une reconsidération des liens ne pourra pas être évitée si le mouvement sportif veut rester crédible aux yeux de la société. « L'esprit Coubertinien » est encore d'une grande actualité.

L'alternative a besoin de trouver des lieux de développement solides et incontestables. Pour le « Mouvement sportif » et l'Université une porte commune s'ouvre pour apporter une crédibilisation de leurs fonctions respectives devant la société.

Dans cette dynamique, le Mouvement sportif doit pouvoir reconsidérer ses calendriers en tenant compte des mouvances des jeunes fréquentant les Universités (l'Enseignement supérieur en général). Concrètement l'exemple des rencontres en semaine sur des soirées, afin de permettre un lien entre formation et compétition, des calendriers plus serrés avec des plages de repos et de préparations plus longues sont des éléments d'installation d'une pratique raisonnée dans la vie de notre jeunesse.

D'autres pays nous montrent la voie privilégiant une meilleure osmose entre leur Mouvement sportif et leurs instances éducatives.

Le mouvement sportif aurait un intérêt certain à s'accrocher à l'Université qui devrait lui permettre d'accéder à un potentiel d'actualisation des connaissances et sans nul doute à améliorer la formation de ses cadres. De plus, la notion de club régional phare stable supporté par des instances solides est recherchée par chaque fédération.

Par ailleurs, il faut observer l'attitude de l'État qui prône l'autonomie des Universités, donc implicitement la création de liens plus forts avec l'environnement proche. Dans le même temps, l'État entre dans un processus de désengagement sur ses propres structures déconcentrées (CREPS) qui développaient le haut niveau et la formation en région. Là encore le signal est fort pour les

Université. C'est sans doute sur les liens entre les Régions et les Universités inéluctablement plus forts dans les années à venir que peut porter ce nouveau développement.

Pour étayer le propos, il est bon de rappeler que les collectivités ou Régions ou Municipalités sont en quête de prestations leur apportant un « plus » médiatique dont la qualité n'est pas exclue. Elles sont d'ailleurs actuellement en délicatesse avec la loi sur ce sujet. En effet, la loi sur le financement du sport, ne leur permet plus de subventionner des clubs professionnels ou pseudo professionnels. C'est pourtant toujours le cas, et les subterfuges employés les mettent en situation difficile face à la cour des comptes. Une proposition leur permettant d'agir sur le sport en entrant dans l'esprit de la loi, et de plus sur un champ éthique, entièrement acquis à la cause sociale, n'est pas à délaissier.

4.1.3. *S'appuyer sur ses propres forces sans doute plus importantes qu'il n'y paraît.*

L'élément fondamental de la possible installation d'une véritable **gouvernance du « Sport Universitaire »** réside dans le fait qu'il est maintenant possible que ce soit l'Université elle-même qui décide du choix de ses liens avec la société pour y promouvoir son rôle.

Même si cela peut paraître impensable de l'intérieur comme de l'extérieur, l'Université possède actuellement la presque totalité des compétences requises pour s'engager dans le processus :

Elle peut maintenant légalement transformer ses structures internes pour justifier le développement de son projet.

Au nom d'un projet cohérent où le service public et l'association sont partenaires, la loi permet à l'Université de se structurer presque comme bon lui semble. Il lui est donc possible de faire le choix d'investir dans un secteur associatif fort, dont elle peut tout à fait avoir le contrôle pour développer cette philosophie avec le service public.

Le secteur associatif affilié aux fédérations sportives est le meilleur moyen d'être reconnu par la société. Le **Club d'Université** omnisports situé dans le contexte local des collectivités est un support avantageux à son développement.

Les étudiants sont capables, si on leur en donne la possibilité, d'apporter un dynamisme à cette forme d'entreprise qui doit leur permettre de s'exprimer, mais aussi de bénéficier de cette formation citoyenne initiée par le projet de l'Université.

Les ressources humaines ne manquent pas pour contribuer à un projet global : des Enseignants en EPS, des Enseignants chercheurs en STAPS, des étudiants intéressés et compétents.

Les formations en Entraînement et en Management peuvent entrer dans la cohérence du projet.

Des accompagnements d'athlètes dans leurs études ont déjà été réalisés et ne nécessitent que des améliorations.

La recherche appliquée au sport a déjà une place à l'université par le biais de la 74^{ème} section. Elle fait souvent appel à une grande transversalité des domaines de recherche universitaires. Le **"Sport Universitaire"** est un objet de rassemblement. Le terrain d'expérimentation du "", facile d'accès, s'insérant dans le projet, serait le bienvenu.

Le guichet unique si décrié dans les années 90 est maintenant accepté par la grande majorité des acteurs. Dans cet esprit, le projet sportif de l'Université peut prendre forme

Le projet du **« Sport Universitaire »** de chaque Université peut être partagé par tous puisqu'il concerne tous les niveaux de pratique. Le haut niveau, même s'il est la locomotive, ne peut pas prendre l'essentiel des moyens comme c'est souvent aujourd'hui, là où les meilleurs sont la seule motivation du projet associatif, aidé en cela par des collectivités peu scrupuleuses.

L'expérience pratique en milieu civil (compétition fédérale), donc ouverte, réalisée durant de longues années par le Club Universitaire peut apporter une aide substantielle à l'Université sur les moyens d'une construction du projet **« Sport Universitaire »** dans le cadre du Club d'Université.

L'accueil de jeunes, éventuels futurs étudiants, déjà engagé par certains Clubs Universitaires peut apporter, au sein même de l'Université, un matériel pédagogique aux étudiants futurs entraîneurs, éducateurs ou gestionnaires sportifs.

Ceci nous conduit donc à imaginer un autre système plus conforme à une gouvernance.

4.2. Depuis la parution de la loi, les Universités peuvent aussi se mobiliser en exploitant le « sport universitaire » comme vecteur de reconnaissance et de développement.

4.2.1. Dépasser le cadre de la simple juxtaposition et organiser cette gouvernance autour de principes de réalités

L'équipe qui aura à coordonner le projet devra tenir compte de tous les éléments qui en font sa richesse : Les aspirations, les compétences, la recherche, les formations, toutes les ressources internes et externes, la gestion des équipements, le management et la communication. Elle devra gommer les appartenances au profit d'un objectif unique « **Le Sport Universitaire** » de la ville d'Université.

Cette équipe doit pouvoir fonctionner à la manière d'un G.I.P. Sa composition devrait permettre l'expression des volontés de toute une région pour sa jeunesse avec son Université.

Avec la réforme, la région, le département, la ville, l'université, l'économie locale doivent pouvoir déléguer des représentants « acteurs-convaincus du projet » et non des représentants, es qualité, comme c'était le cas dans les structures précédentes.

L'étudiant est une pièce maîtresse du dispositif. Il est de notre responsabilité de lui permettre d'innover dans des nouveaux modes de pratique sportive.

Rapidement le Mouvement Sportif, les collectivités, les médias, toutes personnes de la collectivité universitaire ou hors de cette collectivité, devront être approchés pour engager la pédagogie nécessaire à la compréhension du projet. Cette approche devrait aussi permettre de recruter les forces utiles à l'avancement le projet.

Certaines précautions peuvent être utiles pour ce qui concerne les engagements associatifs individuels. En effet, la prise de responsabilités politiques d'un personnel, d'un étudiant de l'Université ou d'une personne extérieure, agissant au sein du Club d'Université, ne peut s'entendre qu'à titre bénévole. Cette préoccupation semble être un des préalables au respect du projet. Pour tout ce qui relève des prestations techniques il semble que la voie de la contractualisation soit à retenir.

L'exploitation des équipements sportifs, véritable lieu de vie, outil essentiel, doit être une préoccupation de tous les instants, afin de rester en adéquation avec le projet. Bien conduite, cette attention débouchera inmanquablement sur des perspectives de réhabilitation et de construction de nouvelles installations que les collectivités territoriales intégreront dans leur propre stratégie de développement.

4.2.3. Une sensibilisation à tous les niveaux semble indispensable

Les Universités et le mouvement associatif universitaire actuel doit pouvoir approcher les collectivités territoriales pour les convaincre de l'intérêt d'un tel projet pour la jeunesse.

Les « instances sportives universitaires nationales » actuelles, qui représentent séparément un des acteurs actuels à l'Université, ainsi que le C.N.O.S.F, devraient être interpellés. En effet les lignes de conduites séparées des uns et des autres nuisent au "Sport Universitaire" et au sport en général. Une seule représentation nationale du "Sport Universitaire" doit pouvoir s'imposer.

La logique démocratique, impose que les propositions formulées par la base influent largement sur la structuration et les objectifs des appareils les représentant. L'Etat ayant créé par décret certaines structures ne peut être écarté de ces propositions.

5. CONCLUSION

La richesse du « **Sport Universitaire** » a tellement d'attraction que ses héritiers, en ligne directe ou non, placés côte à côte, s'arrachent la nature originelle de son projet pour s'en approprier le monopôle alors qu'ils n'en détiennent chacun qu'une partie qu'ils dénaturent.

Les trente dernières années n'ont pas permis au sport universitaire de se révéler aux yeux de la société.

Aujourd'hui, la situation nouvelle de l'Université exige qu'elle développe une transformation, en lien plus direct avec les nécessités sociales.

On constate que sans prise de conscience de l'Université de ses atouts potentiels, rien n'est possible.

L'Université doit reconnaître le sport comme levier de communication de qualité. Elle doit prendre conscience de sa responsabilité éthique sociale, créer de meilleures accroches avec les collectivités proches et faire preuve d'une réelle volonté de transformation.

Même si l'environnement de l'Université n'a pas encore pris la dimension de ses transformations, il est prêt à accueillir ce cadeau d'un sport plus humain.

Il est même possible que la demande non formulée soit présente dans l'inconscient collectif !

Les statuts de l'institution universitaire permettent le développement de ses missions par l'ouverture sur son environnement par le développement de son propre « **Sport Universitaire** » service public et association bénéficiant **d'une seule gouvernance, dépassant le seul cadre de l'Institution Universitaire.**

C'est le "new deal" du "Sport Universitaire".

6. BIBLIOGRAPHIE

- CALLEDE Jean-Paul Les cahiers de l'Université Sportive d'Eté(MSHA),
DENEL Robert Archives de Clubs Universitaires
GALLIEN Claude Louis Charlety, Carrefour de l'histoire du sport français
LENGUIN Michel Les cahiers de l'Université Sportive d'Eté
SCHEIDER Jean-Paul
- CROZIER, M.(1970). La société bloquée, Ed Seuil, Paris
DRAPERI, J-F.(2008). L'économie sociale Utopie, pratiques, principes. : Presses de l'économie sociale, Montreuil.
STOKER J (1998). Les partenariats public-privé et la gouvernance urbaine, Macmillan, London.
GIBERT E. (2008). Le Sport, l'Université, la Société, En finir avec les espérances déçues ? : Les Cahiers de l'Université Sportive d'Eté, N°21 MSHA, Bordeaux.

7. TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION :	1
2. UNE PREOCCUPATION DE PUIS 1975:	2
2.1. Avant l'analyse, qu'entend-t-on par le terme de gouvernance ?	2
2.2. Quelles sont les structures composant le sport à l'Université ?	2
2.3. Les propositions des différentes époques	3
2.5.1 Les premières "Journée APSU" (1978).....	3
2.5.2. Le CNSU (1989)	3
2.5.3. Le Rapport FABRE (1991)	4
2.5.4. La Mission du Comité d'Évaluation Universitaire (2000 / 2004).....	4
2.5.5. Le Rapport ROSSO-DEBORD(2007)	4
2.5.6. Le Rapport DIAGANA AUNEAU(2008).....	4
2.5.7. L'Université Sportive d'Été de l'UNCU et de l'UJSF(2008)	4
2.6. Quels sont les freins d'une remise en cause profonde ?	5
3. L'HYPOTHESE D'UNE VERITABLE GOUVERNANCE EST-ELLE UTOPIQUE ?	5
3.1. Hypothèse	5
3.2. De quel sport parlons-nous ? Quel projet ?	5
3.3. Une situation nouvelle à l'Université, quel impact sur une possible gouvernance du «Sport Universitaire» ?	6
4. LES SUPPORTS DE LA PROPOSITION	7
4.1. Une « utopie » concrète dont les atouts sont pourtant nombreux. Quelles stratégies pour accéder à l'avènement du « Sport Universitaire» en France ?	7
4.1.1. Le cadre	7
4.1.2. S'appuyer sur un environnement riche potentiellement.....	8
4.1.3. S'appuyer sur ses propres forces sans doute plus importante qu'il n'y paraît.	9
4.2. Depuis la parution de la loi, les Universités peuvent aussi se mobiliser en exploitant le « sport universitaire » comme vecteur de reconnaissance et de développement.	10
4.2.1. Dépasser le cadre de la simple juxtaposition et organiser cette gouvernance autour de principes de réalités	10
4.2.3. Une sensibilisation à tous les niveaux semble indispensable.....	10
5. CONCLUSION	11
6. BIBLIOGRAPHIE	12
7. TABLE DES MATIERES	13